

Contrat AMAP Vert de Terre

Panier champignonsAvril 2022 à septembre 2022



Le/ la consom'acteur/ trice Le/ la producteur/trice Le/la Référent(e) Mélissa Galleron – Ferme Primordia Mireille Philibert Nom • 145 chemin des Michallons 100 allée Chaulange Prénom: 26420 Saint-Martin-en-Vercors 38 250 Villard de Lans Mélissa Galleron Adresse: Tel 06 47 95 32 17 tél: 04 56 45 62 48 fermeprimordia@gmail.com 06 44 02 42 90 Tél . mireille.phili@gmail.com Mél . - Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur. - Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat. - Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le règlement du total de la commande peut être effectué en 1 à 4 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/04 2ème chèque: 15/05, 3ème chèque: 15/06, 4ème chèque: 15/07 250 g 500 g 1 kg **Pleurote Frais** 4€ 9€ 16€ Shiitake Frais 4,5€ 9€ 18€ Merci d'indiguer dans les cases les quantités désirées pour chaque champignon et par date Avril Mai 28 26 14 21 05 12 Pleurote Shiitake Juin 02 16 23 30 09 Pleurote Shiitake Juillet Aout 07 21 28 04 11 25 Pleurote Shiitake Montant total de la commande : € Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions. Réalisé en 2 exemplaires à le

Le consom'acteur

le producteur